

Règlement du concours d'entrée en 1^{re} année session 2017

1. Conditions pour concourir

Le concours d'entrée en 1^{re} année est ouvert aux candidats répondant aux deux conditions suivantes:

- justifier au moment de l'admission du baccalauréat ou d'un titre français ou étranger admis en équivalence ;
- être âgés de 25 ans au plus, au 31 décembre de l'année de l'inscription.

Si les candidats ne remplissent pas l'une de ces conditions, des dérogations peuvent être accordées, sur demande, par le Directeur de l'École pour motif exceptionnel dûment justifié. La demande de dérogation doit être impérativement formulée avant le 3 février 2017.

Les candidats ne sont autorisés à s'inscrire qu'à un seul concours par session. Ils ne peuvent concourir plus de trois fois, tous concours confondus.

Les candidats doivent se conformer aux modalités et au calendrier d'inscription publiés chaque année.

Les droits d'inscription pour la session 2017 sont fixés à 52 € ou à 26 € pour les boursiers. Ces droits sont à payer en ligne par une procédure sécurisée (cf. modalités d'inscription).

Les candidats lycéens en classe de terminale peuvent s'inscrire au concours cependant, l'admission définitive à l'École est soumise à la réussite au baccalauréat.

Sur demande écrite, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement lors des épreuves (cf. modalités d'inscription).

1.1 Candidats étrangers

Les candidats titulaires de diplôme(s) étranger(s) et résidant hors de France doivent impérativement fournir, au moment de l'admission, une copie du diplôme demandé, traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Ils doivent également fournir une attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à l'établissement.

Un minimum de connaissance de la langue française est requis pour les épreuves notamment pour l'entretien avec le jury de la phase d'admission.

Le descriptif du projet et la lettre de motivation pour l'Ensad de la phase d'admissibilité ainsi que l'épreuve écrite pour la phase d'admission peuvent être rédigées en anglais (cf. modalités d'inscription).

1.2 Contacts utiles

École nationale supérieure
des Arts Décoratifs
Pôle concours
31 rue d'Ulm
75240 Paris cedex 05

33 (0)1 42 34 97 22

33 (0)1 42 34 97 32

inscription.concours@ensad.fr

2. Modalités d'inscription

Dès l'ouverture des inscriptions, le portail <https://concours.ensad.fr/> est mis à la disposition du candidat, à partir du site internet de l'École. Le candidat doit s'inscrire en ligne sur ce portail et consulter dans son espace personnel, l'état de sa demande d'inscription, convocations et résultats.

2.1 Préinscription administrative en ligne

Procédure obligatoire, du 13 janvier au 6 février 2017.
La validation de la fiche d'inscription génère un numéro d'inscription qui doit être rappelé dans toutes les correspondances.

2.2 Justificatifs à téléverser

A **Carte d'identité ou passeport récent**

Le cas échéant,

- B Autorisation des parents ou répondants pour les mineurs
- C Notification 2016-2017 nominative de bourse sur critères sociaux pour les étudiants boursiers du CNOUS
- D Autorisation de séjour pour les candidats non européens
- E Demande d'aménagement pour les candidats handicapés
- F Choix de rédaction en anglais ou en français pour les candidats étrangers
- G Demande de dérogation d'âge

2.3 Droits d'inscription

Le paiement des droits d'inscription d'un montant de 52 € est effectué en ligne via une procédure entièrement sécurisée. Pour les étudiants boursiers du CNOUS, le montant est fixé à 26 €.

Ni mandat-carte à domicile ni paiement en espèces ne sont acceptés. Si le paiement est effectué par virement bancaire, les frais sont à la charge du candidat, condition sine qua non de prise en compte de son inscription.

Après validation du formulaire et du paiement en ligne, la préinscription administrative génère un courriel à l'attention du candidat et son espace personnel est mis à jour.

Le versement des droits d'inscription reste acquis à l'École même en cas de désistement.

L'inscription ne devient définitive qu'après validation par l'École de la fiche d'inscription dûment renseignée avec toutes les pièces justificatives demandées sous format électronique. Chaque candidat dont l'inscription est validée reçoit un courriel de l'École et son espace personnel est alors mis à jour.

2.4 Obligations du candidat

Le candidat doit se présenter aux épreuves du concours au moins 30 minutes avant l'horaire de passage indiqué sur la convocation, muni obligatoirement de sa propre convocation et de sa pièce d'identité en cours de validité portant une photographie récente. Aucune demande de changement de date et/ou d'horaire n'est prise en compte.

S'il n'a pas reçu de convocation dans son espace personnel, huit jours avant le déroulement de l'épreuve, il appartient au candidat de se renseigner auprès du Pôle concours de l'Ensad.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit dès l'entrée sur les lieux des épreuves.

Toute fraude ou tentative de fraude pendant les épreuves entraîne l'exclusion du candidat au concours.

Seuls les candidats déclarés admissibles prennent part aux épreuves d'admission.

3. Épreuves d'admissibilité

La réalisation et la restitution de cette épreuve comprend les éléments suivants :

3.1 Épreuve de création réalisée à domicile

Coefficient 1

Le sujet de cette épreuve est mis en ligne le 17 février 2017 à partir de 14 heures sur le portail <https://concours.ensad.fr/> et sur le site www.ensad.fr.

Le sujet est également affiché à l'École.

Le candidat peut traiter le sujet avec la ou les techniques de son choix, aussi bien de manière bidimensionnelle que tridimensionnelle (cette dernière sera uniquement restituée photographiquement dans le dossier).

À l'issue de la réalisation de cette épreuve, il doit donner son travail sous la forme d'un dossier limité de 5 à 8 planches, recto seul (photos, impressions, dessins, collages...) ne devant pas excéder le format A3 (29,7 × 42cm).

Tout dépassement du nombre de planches est éliminatoire.

Chaque planche de l'épreuve de création (EC) doit être numérotée au dos EC1, EC2, EC3... et comporter chaque fois les nom, prénom et numéro d'inscription du candidat.

Aucun élément sous forme de données numériques ne peut être accepté.

Le candidat est évalué sur la qualité et la pertinence de son dossier selon les critères suivants :

- réflexion et conception,
- imagination et originalité,
- choix des moyens d'expression,
- présentation.

Ce dossier doit également comprendre :

- un descriptif du projet (choix et traitement du sujet, une demi-page dactylographiée maximum)
- une lettre de motivation pour l'Ensad (une demi-page dactylographiée maximum).

La possibilité de rédiger ces documents en langue anglaise est laissée aux candidats étrangers ne maîtrisant pas suffisamment le français.

Le dossier demandé pour cette épreuve est à glisser dans une première enveloppe sur laquelle doivent figurer le numéro d'inscription du candidat ainsi que l'intitulé « **Épreuve de création réalisée à domicile** ». Le numéro d'inscription du candidat doit être reporté sur tous les documents envoyés ou remis.

Le dossier de l'épreuve de création n'est pas retourné au candidat.

3.2 Dossier de travaux personnels

Coefficient 1

Le dossier d'un format A3 maximum est limité de 8 à 12 planches, recto seul.

Il s'agit uniquement de reproductions.

Tout dépassement du nombre de planches est éliminatoire.

Chaque planche du dossier de travaux personnels (TP) doit être au dos numérotée TP1, TP2, TP3 ... et comporter chaque fois les nom, prénom et numéro d'inscription du candidat ainsi qu'une légende explicative des éléments représentés.

Le dossier de travaux personnels du candidat est évalué selon les critères suivants :

- **qualités plastiques,**
- **maîtrise des outils,**
- **pertinence de la sélection,**
- **singularité.**

Le dossier de travaux personnels est à glisser dans une deuxième enveloppe mentionnant le numéro d'inscription du candidat ainsi que l'intitulé « **Dossier de travaux personnels** ».

Le numéro d'inscription du candidat doit être reporté sur tous les documents envoyés ou remis.

Le dossier de travaux personnels n'est pas retourné au candidat.

3.3 Récapitulatif des pièces du dossier de candidature pour l'admissibilité

Le dossier de candidature pour l'admissibilité comprend l'épreuve de création réalisée à domicile et le dossier de travaux personnels, chacun glissé dans une enveloppe. Ces deux enveloppes doivent être facilement consultables et rassemblées ensuite dans une seule enveloppe.

Cette enveloppe peut être :

- **soit expédiée** à l'École par courrier simple ou par colissimo en livraison sans signature à l'adresse suivante :

Pôle concours - 31 rue d'Ulm 75240 Paris Cedex 05

au recto (très visible) : « **Concours 1^{re} année** »

au verso : **les nom, prénom, numéro d'inscription et adresse du candidat;**

au plus tard, le 21 février 2017 le cachet de la poste faisant foi

- **soit déposée** auprès du personnel de l'École, dans la Rotonde, exclusivement **le 21 février 2017 de 13h à 19 heures.**

Les dossiers incomplets, hors format, hors délai ainsi que ceux dont la réception par l'École entraîne des frais sont systématiquement rejetés.

4. Épreuves d'admission

4.1 Épreuve écrite d'analyse et de réflexion à partir d'une image

Coefficient 2

Le candidat choisit une image parmi les deux proposées et rédige un texte d'une à deux pages maximum.

La possibilité de le rédiger en langue anglaise est laissée aux candidats étrangers ne maîtrisant pas suffisamment le français.

L'évaluation de cette épreuve tient compte de la qualité de l'analyse descriptive et de la capacité du candidat à dégager différents enjeux de l'image ainsi que de la clarté et l'originalité de l'argumentation.

Durée de l'épreuve : 1 h 30

Date et lieu de l'épreuve : le 19 avril 2017

Espace Charenton

Salle Ariane

327, rue de Charenton

75012 Paris

4.2 Épreuve de création sur table

Coefficient 3

Le candidat répond à un sujet donné par une création libre utilisant différents modes d'expression.

La réponse du candidat est évaluée sur la qualité et la pertinence des critères suivants:

- réflexion et conception,
- imagination et originalité,
- choix des moyens d'expression,
- présentation.

Durée de l'épreuve : 2 h 30

Date et lieu de l'épreuve: le 19 avril 2017

Espace Charenton

Salle Ariane

327, rue de Charenton

75012 Paris

4.3 Entretien avec le jury

Coefficient 3

Le candidat est interrogé sur l'épreuve de création sur table. Il commente et soutient les deux dossiers adressés ou déposés pour l'admissibilité (épreuve de création à domicile et dossier artistique personnel). Pour cet entretien oral, le candidat peut enrichir son dossier artistique par de nouveaux éléments personnels, en particulier des originaux, à présenter au jury, tous les mediums sont acceptés.

Durée de l'épreuve : de 20 à 30 minutes

Dates et lieu de l'épreuve : les 21, 24, 25 et 26 avril 2017

Ensad

31, rue d'Ulm

75240 Paris

5. Jury

La composition du jury du concours est fixée chaque année par le Directeur de l'École. Le jury établit la liste des admis dans l'ordre de leur classement. Au titre de la session 2017, le nombre de candidats admis pour l'entrée à l'Ensad en 1^{re} année est compris entre 70 et 90.

**Aucun commentaire n'est communiqué par l'École.
Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.**

Calendrier - session 2017

Inscription

Vendredi 13 janvier 2017	Ouverture des préinscriptions administratives sur internet	https://concours.ensad.fr/
Lundi 6 février 2017 jusqu'à 16 heures (heure de métropole)	Clôture des préinscriptions administratives sur internet	
Vendredi 10 février 2017	Validation des inscriptions par le Pôle concours	

Épreuves d'admissibilité

Vendredi 17 février 2017 à partir de 14 heures	Mise en ligne du sujet de l'épreuve de création réalisée à domicile / <u>Coefficient 1</u>	https://concours.ensad.fr/ www.ensad.fr Affichage à l'École
Mardi 21 février 2017	Rendus de l'épreuve de création réalisée à domicile et du dossier de travaux personnels Envoi par courrier simple ou par colissimo en livraison sans signature (31, rue d'Ulm 75240 Paris cedex 05), avec la mention très visible: « Concours 1 ^{re} année » au plus tard le mardi 21 février 2017, le cachet de la poste faisant foi Ou dépôt à l'École le mardi 21 février 2017 de 13h à 19 heures Le dossier de travaux personnels est doté d'un <u>coefficient 1</u>	École nationale supérieure des Arts Décoratifs Pôle concours « Concours 1 ^{re} année » 31, rue d'Ulm 75240 Paris cedex 05 RER B Luxembourg Bus 21, 27 arrêt <i>Feuillantines</i>

Épreuves d'admission

Mercredi 19 avril 2017 10 h 30 – 12 h (convocation candidat à 10 h 00)	Épreuve écrite d'analyse et de réflexion à partir d'une image / <u>Coefficient 2</u>	Espace Charenton 327, rue de Charenton 75012 Paris Ligne de métro n°8 ou ligne T3 arrêt <i>Porte de Charenton</i> Ligne 87 arrêt <i>les Jardiniers</i>
Mercredi 19 avril 2017 14 h – 16 h 30 (convocation candidat à 13 h 30)	Épreuve de création sur table / <u>Coefficient 3</u>	
Vendredi 21 avril 2017 Lundi 24 avril 2017 Mardi 25 avril 2017 Mercredi 26 avril 2017	Entretien avec le jury / <u>Coefficient 3</u>	École nationale supérieure des Arts Décoratifs 31, rue d'Ulm 75240 PARIS cedex 05 RER B Luxembourg Bus 21, 27 arrêt <i>Feuillantines</i>